République Française

Département des Pyrénées- Orientales

Délibération du Conseil Municipal
Commune de Ur
N°22/2026

Nombre de membres

Af. au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris Part à la décision
11	11	11

Date de la séance : **11 mai 2026**
Date de la convocation : **04 mai 2026**

Le Conseil municipal de la commune d'UR, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane ROS, Maire.

Présents : MM. Françoise AZEMA - Bénédicte BARNOLE - Enrique CATAFAU - Mélanie CATHALA - Fabien DOMENGE - Jordi GARCIA - Eric HERNANDEZ - Yann LAURENT - Stéphane ROS.
Absentes excusées : Mme Christelle HOMS - Mme Sylvie GARRETTE.
Pouvoirs : Mme Christelle HOMS donne procuration à M. Stéphane ROS.
Mme Sylvie GARRETTE donne procuration à M. Jordi GARCIA.

Secrétaire de séance : M. Jordi GARCIA est nommé secrétaire de séance.

Objet : Désignation du Correspondant Défense.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la circulaire du 26 octobre 2001 relative à la mise en place d'un réseau de correspondants défense dans chaque commune ;
Considérant la volonté du Ministère des Armées de développer le lien entre la Nation et les forces armées par la désignation d'un élu référent au sein des conseils municipaux ;
Considérant le rôle du Correspondant Défense en matière d'information des administrés sur les questions relatives à la défense, au parcours de citoyenneté, au recensement, à la Journée Défense et Citoyenneté et au devoir de mémoire ;

Sur le rapport de Monsieur Stéphane ROS, Maire, et sur sa proposition,
LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS (11 voix POUR) DES MEMBRES PRÉSENTS, DÉCIDE DE :

- DESIGNE en qualité de Correspondant Défense de la commune :
 Monsieur Stéphane ROS

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,

Stéphane ROS

Mairie d'UR - Pyrénées-Orientales

Le secrétaire

Jordi GARCIA.

Accusé de réception en préfecture
066-216602185-20260511-222026-DE
Date de réception préfecture : 29/05/2026